

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 Octobre 2006 de La fédération des Collectifs de défense et de développement des Services Publics sur son opposition au projet de directive postale publié par la Commission Européenne 18 octobre 2006.

CONVERGENCE NATIONALE DES COLLECTIFS DE DÉFENSE ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Association loi 1901 - Hôtel de ville de Guéret, 23000 Guéret - <http://www.v-s-p.org> -

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 Octobre 2006

La fédération des Collectifs de défense et de développement des Services Publics exprime sa ferme opposition au projet de directive postale publié par la Commission Européenne 18 octobre 2006. Cette nouvelle mouture des directives de 1997 et de 2002 annonce en effet de graves menaces sur le service public postal en supprimant le monopole sur les plis de – de 50g.

En France, la situation est déjà très tendue : Force est de constater que malgré une communication très ciblée de La Poste, partout en France le service public postal est en retrait. Avancée des heures de levée de courrier, non distribution quotidienne, course aux instances pour les colis, fermetures de bureaux ou leur transformation en pâles ersatz, oui, La Poste ne cesse de reculer et de faillir à ses missions de cohésion sociale et d'aménagement du territoire.

Les raisons ne sont pas difficiles à dévoiler : On ne peut claironner sur l'investissement de 3 milliards d'euros pour moderniser le traitement du courrier quand dans le même temps on instaure la précarité et les pénuries d'emploi à la distribution. On ne peut se targuer de la pseudo démocratie des Commissions de Présence Postale Territoriales quand celles-ci ne sont que consultatives et que les projets clés en main de La Poste ont déjà transformé ou fermé plus de 4000 bureaux de poste sur 17 000.

Les directives postales ne prennent pas en compte les missions assumées par La Poste et son réseau, notamment en terme d'inclusion sociale et bancaire. Seul le service universel du courrier est retenu, basé sur une distribution chez chaque citoyen 6 jours sur sept en tous points du territoire et à un prix abordable. La directive en gestation menace ouvertement le service universel en supprimant son mode de financement, le monopole postal sur les plis de – de 50g. C'est un financement de près de 250 millions d'euros à trouver chaque année pour le courrier français.

La commission propose donc aux opérateurs postaux, La Poste en tête, de transformer le statut de ses personnels fonctionnaires, d'avoir un recours accru à de la main d'œuvre précaire ou carrément " sous-traitée ", de réduire le nombre de ses bureaux de poste, d'augmenter les tarifs aux particuliers et de mettre fin à la péréquation tarifaire ! Enfin, si toutes ces mesures n'ont pas suffi, pourra t-on parler d'aide d'Etat.

Ces propositions sont inacceptables et dangereuses, pour La fédération des Collectifs de défense et de développement des Services Publics, le service réservé est toujours le garant du financement du service universel.

Plus loin encore, la réflexion sur ce projet de directive au rabais doit être l'occasion d'entamer un large débat sur les besoins réels des populations et des collectivités locales en matière de service public postal. La Poste a les moyens de l'assurer avec plus de 550 millions d'euros de bénéfice en 2005, au lieu de cela elle ferme des bureaux, pose des écrans publicitaires pour faire patienter les usagers et investit 500 millions d'euros par an dans le privé, aux Etats-Unis, au Moyen Orient ou dans la bourse européenne Euronext. Nous posons la question, quelle utilité pour la collectivité ?

Des services publics peuvent fonctionner en réseau à l'échelle Européenne, il est facile d'instaurer un prix unique du timbre d'Athènes à Dublin, à terme pourquoi pas un prix unique, régulé et accessible par tous du kilowatt/heures ou du mètre cube d'eau ?

La responsabilité du gouvernement et de nos élus nationaux et européens est engagée sur ces question, nous veillerons à les rappeler à leurs élémentaires devoirs citoyens.